

élevé de nos devises étrangères à un programme d'aide au groupe de Colombo, par exemple. Notre réserve de devises de 2.5 milliards de dollars était insuffisante il y a un an, mais on y a suppléé par des crédits du FMI. Si des fonds de réserve étaient placés dans une nouvelle organisation, une tranche plus considérable pourrait être consacrée à quelque entreprise utile.

On a dit qu'il devrait y avoir un meilleur moyen de faire face à des mouvements soudains de capitaux dans divers marchés comme ceux qui ont causé la fuite de capitaux du Canada il y a un an. Il devrait y avoir de nouvelles méthodes pour contrebalancer les mouvements de capitaux à court terme qui causent un déséquilibre mais qui sont réversibles. L'an passé, nous avons dû prier Washington de modifier ses directives aux sociétés américaines faisant affaires au Canada. Cela aurait été bien moins déshonorant si l'on avait pu faire appel à quelque service d'aide international. Le Fonds monétaire international nous a finalement accordé des crédits, mais nous avons dû, d'abord, aborder, chapeau bas, les États-Unis. Nous avons dû nous procurer des réserves en Europe et aux États-Unis et, par la suite, le taux d'escompte a été haussé à 7½ p. 100 et la masse monétaire s'est resserrée. Ces mesures, bien entendu, ont nui aux opérations commerciales.

Nous pourrions peut-être aider à établir des ententes régionales dans le cadre du Fonds monétaire international. Les pays antillais accueilleraient favorablement des mesures semblables. Plus nous aiderons ces pays à établir leur crédit, plus nous aurons d'occasions de commercer avec eux. Les pays émergents du Commonwealth achèteraient plus s'ils pouvaient obtenir des crédits et si leurs devises étaient plus fermement assises. Les grandes ressources du monde libre ne sont pas mises en doute, il s'agit simplement de les utiliser efficacement. Nous devons maintenant songer à prendre certaines mesures dans ce sens.

A présent la plupart des économistes réclament une plus grande souplesse dans la fixation des taux de change. Les taux fixes ne le demeurent pas une fois pour toutes. Tout simplement, les fluctuations sont plus accusées que si il y avait un rajustement annuel de 1 ou 2 p. 100, car ce genre de compromis permettrait des changements progressifs, que pourraient compenser des modifications aux taux d'intérêt, qui empêcheraient les fuites de capitaux à l'étranger. Si les taux de change variaient de 1/12° de 1 p. 100 par mois ou de 1 p. 100 par an, ceux qui spéculent sur les devises abandonneraient sans doute la partie. Il en coûterait un peu plus aux exportateurs et aux importateurs de protéger leurs opéra-

[M. Downey.]

tions à terme si on permettait de plus grandes fluctuations dans le cours des devises, mais on pourrait éviter ainsi de graves déséquilibres dans les balances de paiement. Si on supprimait les encouragements à la spéculation, le Canada ne serait pas obligé de modifier ses taux d'intérêt, sans considérer les répercussions que cela peut avoir sur la politique intérieure, afin de résoudre les problèmes posés par les exigences des créanciers de l'étranger.

La fermeté dans l'union a permis au monde libre de rester puissant et productif. Maintenant, il importe de savoir si nous pouvons faire les changements qui s'imposent. Si nous ne sommes pas à la hauteur, nos problèmes ne feront que s'aggraver, et la voie du progrès sera difficile à retrouver. Je ne vois dans le bill à l'étude aucune innovation qui assurerait le progrès et la stabilité.

M. Gray: Je vois qu'il ne reste qu'une minute avant l'heure du dîner. Pourrais-je déclarer qu'il est une heure?

M. l'Orateur: On me fait savoir que le secrétaire parlementaire a déjà pris la parole au cours du présent débat; pour la ravoir, il faudrait le consentement unanime de la Chambre.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): J'invoque le Règlement; je crois que Votre Honneur a décidé que l'intervention précédente du secrétaire parlementaire était un rappel au Règlement—il ne s'agissait donc pas d'un discours.

M. l'Orateur: Je viens de le dire, je parle d'après ce qu'on me fait savoir. Évidemment, je ne sais pas ce qui a été dit antérieurement. Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) me rappelle qu'il y a quelques jours, alors que le secrétaire parlementaire invoquait le Règlement, j'ai dû préciser qu'il ne prenait pas réellement part au débat. S'il s'agissait du même débat, la décision que j'avais alors rendue serait valable, mais le secrétaire parlementaire pourra prendre la parole après deux heures.

[Français]

M. Henry Latulippe (Compton): Monsieur le président...

M. l'Orateur: L'honorable député de Compton désire-t-il participer au débat?

M. Latulippe: Oui, monsieur le président.

[Traduction]

M. l'Orateur: Il y a un autre élément qui complique la situation. Je crois savoir que le député de Compton veut participer au débat et il y a peut-être d'autres députés qui suivront son exemple.